

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 032/2022

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
Séance du 22 juillet 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	7	
Votants	7	
Procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
7	0	0
Date de convocation		
07/07/22		

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre,

Excusés : MM. COUDERT Loïc, PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : MME VIDAL DA GAMA Marina

Objet : PRORATISATION DES COUTS SALARIAUX DES ATSEM DU RPI
ECOLE DE SAINT-BONNET-L'ENFANTIER - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, en date du 1^{er} janvier 2022, une convention signée par les maires des communes de Sadroc, Saint-Bonnet-L'Enfantier, Saint-Pardoux-L'Ortigier, a instauré une proratisation des charges se rattachant à l'emploi des ATSEM.

Concernant l'année 2021-2022, la commune de Saint-Bonnet-L'Enfantier a évalué la dépense par écolier à 350€. Quatre enfants résidant dans la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier étaient inscrits en Grande Section de Maternelle à Saint-Bonnet-L'Enfantier, en conséquence de quoi, 350€ x 4 soit 1400€, sont dus à la commune de Saint-Bonnet-L'Enfantier.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le versement de 1400€ à la commune de Saint-Bonnet-L'Enfantier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité:

- ✓ Le versement de 1400€ à la commune de Saint-Bonnet-L'Enfantier dans le cadre de la convention de proratisation des charges se rattachant à l'emploi des ATSEM (RPI de Sadroc, Saint-Bonnet-L'Enfantier, Saint-Pardoux-L'Ortigier).

Pour copie conforme

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 22 juillet 2022

Publiée le 23 juillet 2022

Le Maire, Martine DUMONT

